



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

#### Délibération n° 37

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
12/04/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

#### Absent(e) :

Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

**Objet** : Vidéoprotection 2024 - espaces publics 2024 : demandes de subvention

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Afin de réduire la petite délinquance et les incivilités, la Ville souhaite étendre son système de vidéoprotection existant.

À cet effet, le programme consiste en l'installation de nouvelles caméras et l'acquisition de nouveaux logiciels. Les nouveaux sites recensés sont des points stratégiques, et des lieux choisis su fait d'incidents réguliers.

Délibération n°37 du mercredi 10 avril 2024

Ainsi, pour améliorer l'efficacité du système de vidéoprotection, la collectivité a décidé de l'étendre sur les axes d'entrées de la ville, boulevard de la République et boulevard Joffre, et boulevard de Cluny et Henry Dunand, mais aussi sur les points importants du centre ancien, rues Saint-Jacques et Henri Pourrat. Ces caméras vont permettre à la Police Municipale d'améliorer la sécurité de la Ville.

Les 6 caméras prévues en 2024 seront équipées de projecteurs infrarouges.

Les dépenses d'installation de la vidéoprotection seront imputées sur la section d'investissement du budget de la collectivité.

Le coût de l'opération serait de 90 837,77 € hors taxes.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT	27 251,33 €	30 %
RÉGION	45 418,88 €	50 %
Ville du Puy-en-Velay	18 167,56 €	20 %
<b>Total des dépenses en HT</b>	<b>90 837,77 €</b>	<b>100 %</b>

À la part restant à la charge de la commune, s'ajoute le montant de la TVA pour 18 167,56 €, soit un montant total restant à la charge de la commune de 36 335,12 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024  
1 abstention

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet de la vidéoprotection en 2024 pour les espaces publics,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 27**

**Contre : 4**

**Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY**

**Abstention : 1**

**Jean-Williams SEMERARO**

Signé le 10 avril 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRUN Maryline,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril  
2024